

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 09H30.

Président de séance : Alain Dou

Présents : Alain Dou, Baptiste Belloc, Baptiste Marquié, Cathy Michalyk, Nadine Sutto, Stéphane Dupraz, Christophe Lemoine, Nicolas Guigard, Roselyne Marquié.

Absents Excusés : Ginette Dagou, Christiane Sablik.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du 13/02/2015**
- **Désignation du secrétaire de séance :** Baptiste Belloc

Vote des taux d'imposition pour l'année 2015

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour conserver les 3 même taux de 2014. (Pas d'augmentation).

Taxe d'Habitation : 14,42%

Taxe Foncière Bâti : 15,29%

Taxe Foncière Non Bâti : 79,22%

Approbation du compte de Gestion + Compte Administratif 2014.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour laisser les membres du conseil municipal voter.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion et vote à l'unanimité pour le compte administratif 2014.

Compte de Gestion du CCAS

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2014.

Adoption Budget Primitif 2015

Suite à une présentation détaillée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

Déclassement des parcelles cadastrées B814 et B815 – Ouverture de l'enquête publique

Le conseil municipal approuve l'ouverture d'une enquête publique.

Afin de réaliser les formalités administratives et foncières en lien avec le SMEA, exploitant de l'ouvrage, il convient préalablement de procéder au déclassement des parcelles cadastrées B 814 et B815.

Mr le Maire rappelant que l'emprise de la nouvelle station d'épuration inclut des parcelles correspondant à un chemin communal.



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Servitude de passage de canalisations sur la parcelle B 792 au profit du SMEA

Mr le Maire explique que suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration, des réseaux de collectes doivent être placés dans l'emprise d'une parcelle communale.

Nécessité d'établir une servitude de passage des canalisations au profit du SMEA exploitant l'ouvrage.

Le Conseil Municipal approuve l'établissement d'une convention de servitude et mandate M. le Maire pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Acquisition des parcelles cadastrées B408 et B395 – Chemin de Bethome.

Mr le Maire explique au Conseil Municipal la demande adressée par les propriétaires du chemin de Bethome, afin que la commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées B804 et B395 situées Chemin de Bethome.

Acquisition pour l'Euro symbolique et que les frais afférents à cette vente seront supportés par le vendeur.

Le Conseil Municipal approuve le principe de cette acquisition et mandate Mr le Maire pour effectuer toute démarche afférente.

Achat d'outillage pour le hangar municipal – Demande de subvention au Département.

Mr le Maire expose la nécessité d'acquérir divers articles d'outillages pour la réalisation des travaux d'entretien de la commune.

Sur la base de l'ensemble des devis reçus en Mairie, le montant total des achats projetés est arrêté à la somme de trois mille deux cents cinquante euros TTC.

Le montant de ces achats concerné sera inscrit en opération d'investissement au Budget Primitif 2015. Une demande de subvention sera adressée au Département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette acquisition et mandate Mr le Maire pour effectuer la demande de subvention au Département.

Opération d'amélioration de l'accueil scolaire, périscolaire et de restauration scolaire – Subvention au titre de la réserve parlementaire.

Mr le Maire rappelle les projets de travaux visant à améliorer l'accueil scolaire et périscolaire, ainsi que la mise aux normes du service de restauration scolaire.

Les travaux consistent à installer une nouvelle cuisine conforme aux normes d'hygiène.

De plus, acquérir et installer des appareils de chauffage plus performants et économes en énergie.

Le montant des travaux sera porté en opération d'investissement au Budget Primitif de l'année 2015.

Sur la base de l'ensemble des devis reçus en Mairie, le montant des travaux est estimé à vingt-deux mille cinq cent euros TTC. Une subvention de quinze mille euros a été accordée pour cette opération au titre de la Réserve Parlementaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le principe des travaux visés en objet, et mandate Mr le Maire pour effectuer toute démarche afférente.



Création d'une aire de propreté – Demande de subvention

Mr Le Maire expose la nécessité de réaliser une aire de propreté sur la parcelle où sont stockés les bacs de collecte des ordures ménagères.

Création d'une surface goudronnée, adaptée au passage des camions.

Sur la base de l'ensemble des devis reçus en Mairie, le montant de cette opération est évalué à 3400 euros TTC (trois mille quatre cent euros).

Les frais afférents à cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2015 en section Investissement.

Une demande de subvention sera adressée au Département par l'intermédiaire de la Communauté de Commune ColaurSud à qui la compétence de collecte d'ordures ménagères a été transférée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de cette réalisation et mandate Mr le Maire pour effectuer toute démarche de demande de subvention.

Travaux de réaménagement de la Mairie – Demande de subvention au Département.

Mr le Maire présente la nécessité de réaliser des travaux de réaménagement des locaux de la Mairie afin d'améliorer les conditions d'accueil des administrés et conditions de travail de la secrétaire de mairie.

Sur la base de l'ensemble des devis reçus en Mairie, le montant de cette opération est évalué à trois mille euros TTC.

Les frais afférents à cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2015 en section Investissement.

Une demande de subvention sera adressée au Département.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de cette réalisation et mandate Mr le Maire pour effectuer toute démarche de demande de subvention.

Épicerie Multiservices – Autorisation de signer le contrat de bail.

Mr le Maire rappelle le souhait de la Municipalité de favoriser le maintien de l'épicerie multiservices du village.

Il rappelle, les difficultés financières de la SARL La Patte à l'Eau, qui ont occasionné des retards de paiement des mensualités du crédit-bail.

Face à la difficulté d'exercer ce type d'activité, il est proposé d'adapter les conditions financières relatives à l'utilisation du local.

Dans ce but, il est proposé de résilier le contrat de crédit-bail et de signer un contrat de bail précaire (3ans) pour un montant mensuel de 60 (soixante euros).

La majorité (6 Pour – 3 contre – 1 abstention) approuve le montant mensuel de 60 €.

Les formalités seront accomplies par Me SOUYRIS, notaire à Nailloux.

Le Conseil Municipal approuve le principe de résiliation de Crédit-Bail ainsi que la signature d'un contrat de bail et mandate Mr le Maire pour signer tout document relatif à ces démarches.



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Résiliation du contrat d'adhésion à l'UNCCAS

***** Suppression de l'ordre du jour*****

- **Questions diverses :**

Pas de Questions Diverses

Clôture de séance : 11H40

Le Maire
Alain Dou

